Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260206-2026DCM010-DE

Commune de
Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation : 26/01/2026
Date d'affichage : 26/01/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
le deux février
à vingt heure trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, Maire.

Présents :, Mme Conq, M. Bonaventur, Mme Evain, Mme Chentil J., M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Batany, M. Le Bec, M. Reux, M. Petton S., M. Jezequel, Mme Chentil M-C, Mme Jourden, Mme Lannuzel, Mme Pellé, Mme Jestin, M. Petton C, Mme Bouvier, , M. Jestin, M. Petton J., M. Quéméneur, Mme Viala

Absents représentés : M. Petton Jérôme qui a donné pouvoir à M. Le Bec

Absents : M. Loëgel, Mme Gélébart, Mme Caouissin, Mme Chentil MC

Secrétaire : Mme Sandrine Jourden

2025DCM010	**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu en Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet :

- de faire le point sur la situation financière du budget,
- d'exposer l'évolution prévisible des variables (concours extérieurs, obligations et normes réglementaires, investissements, fiscalité, service de la dette, ...),
- de resituer le budget à venir dans un contexte pluriannuel et de définir une stratégie financière cohérente avec la préservation de la solvabilité,
- de discuter des priorités du budget primitif.

DONNÉES GÉNÉRALES ET RÉTROSPECTIVES

Le Rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte incertain et dans le cadre des orientations de la Loi de Finances : croissance du PIB de 1 % ; taux d'inflation prévisionnel de 1,4% ; Objectif de 5% de dette publique pour 2026.

Données du budget principal :

- Un niveau d'autofinancement satisfaisant et conforme aux objectifs soit 1 023 k€ d'épargne nette.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260206-2026DCM010-DE

€	2022	2023	2024	2025
Produits de fonctionnement courant	4 274 488	4 831 835	5 039 306	4 930 797
- Charges de fonctionnement courant	2 912 646	3 207 194	3 386 724	3 209 713
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	**1 361 842**	**1 624 641**	**1 652 582**	**1 721 084**
+ Solde exceptionnel large	**15 540**	**-742**	**7 989**	**-1 298**
= Produits exceptionnels larges*	17 064	31	9 748	163
- Charges exceptionnelles larges*	1 524	773	1 759	1 461
= EPARGNE DE GESTION (EG)	**1 377 382**	**1 623 899**	**1 660 571**	**1 719 786**
- Intérêts	130 230	141 801	145 977	148 381
= EPARGNE BRUTE (EB)	**1 247 152**	**1 482 098**	**1 514 594**	**1 571 405**
- Capital	465 141	507 451	516 996	548 202
= EPARGNE NETTE (EN)	**782 011**	**974 647**	**997 598**	**1 023 203**

- Les charges de fonctionnement retrouvent le niveau de 2023 (frais de réparation de la tempête Ciaran en moins et diminution des coûts énergétiques)
- Les produits de fonctionnement sont légèrement inférieurs à 2024 (remboursement de Ciaran en moins et création d'un budget campings auquel les recettes des campings et de l'aire de camping-car sont affectées). La stabilité du montant des dotations est compensée par le dynamisme des bases d'imposition ainsi que celui des produits des services.
- Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 625 K€ en moyenne /an de 2022 à 2025.
- Financement de l'investissement par l'épargne nette, les ressources propres d'investissement (FCTVA, produits de cessions …), les subventions et l'emprunt.
  Pour 2024, le recours à l'emprunt est de 350 k€ après 600 k€ en 2024. Le ratio de l'encours de la dette est de 3,0 années de mobilisation de l'épargne brute = bonne santé financière (situation à risque à partir de 7 ans).

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

- **Favoriser le bien vivre à Plouarzel :** Agir pour l'attractivité de la commune et un cadre de vie qualitatif ; encourager l'installation de nouveaux habitants en favorisant le développement d'activités locales pour une dynamique territoriale valorisée (ex : services de santé, enfance jeunesse, sport, culture, économique, administratif…) ; soutenir les associations, les écoles ; aménager le cadre de vie, effacement des réseaux) ; soutenir la culture en poursuivant les études en vue de la construction d'une nouvelle Médiathèque.
- **Favoriser l'offre d'habitat** en multipliant les opérations de renouvellement urbain pour faire face à la pression très forte de demandes de logements :
- **Continuer à mettre en œuvre la transition énergétique et écologique** : renovation énergétique, d'ombrières photovoltaïques ; végétalisation
- **Maintien d'une bonne santé financière du budget** : s'adapter à des pertes de ressources de l'État (FPIC, DSR Cible) ; préserver la capacité à investir.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS DES RECETTES ET DES CHARGES

Dotations de l'État : Disparition du FPIC en 2024 avec une compensation dégressive sur 4 ans. = Perte de 76 K€ à terme, stagnation du niveau de la DGF.
Contributions : Revalorisation des bases par l'État en fonction de l'évolution de l'inflation : + 0,8% en 2026.
Taux d'imposition, inchangés depuis 2015 (taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 43.52 % ; taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 46.67 %). Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : la commune a décidé de majorer de 50 % la part communale
L'évolution réelle des **charges de fonctionnement** est estimée sur la période 2024 à 2027 à une moyenne de 2.4 % (y compris intérêt de la dette).

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260206-2026DCM010-DE

Proposition d'opérations d'équipements pour l'année 2026 et années suivantes :

Programmes récurrents (voirie, réseaux, entretien de bâtiments, mobilier, matériel informatique, véhicules, plantations) : 1 300 000€ pour 2026, 900 000 € pour 2027.

Opérations structurantes :
Opérations en cours : médiathèque / espace culturel 1 000 000€ en 2026 / 1 800 000€ en 2027) ; rénovation de l'école publique (600 000€ en 2026)…
La stratégie financière vise à disposer d'une épargne nette couvrant pour l'essentiel les dépenses d'investissements récurrentes. L'étalement des dépenses dans le temps doit permettre de contrôler le recours à l'emprunt afin de limiter le coût des annuités pour les années à venir.

Délibération :
Il est proposé au Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du support technique élaboré pour ce débat d'orientation budgétaire relatif au budget principal (annexé à la présente délibération) de prendre acte de la tenue de ce débat.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.